

SESSION 5 :

LEVIERS FINANCIERS

BILAN DE NOTRE ACTION EN MATIÈRE DE FRICHES

Objectifs de notre dispositif de soutien à la résorption des friches de la Région Grand Est :
Anticiper, traiter, requalifier les friches industrielles, ferroviaires, militaires, hospitalières afin que nos territoires regagnent en compétitivité et en attractivité.

La politique régionale permet un **accompagnement complet** des porteurs de projet afin :

- de réduire la consommation foncière en recyclant des espaces déjà urbanisés,
- de prévenir la formation de friches,
- d'aider à reconstituer un potentiel foncier,
- d'inciter à la réaffectation des friches.

Au travers de ses dispositifs, la Région accompagne la reconversion des friches et notamment :

- **les travaux de dépollution, déconstruction et désamiantage,**
- **les travaux de renaturation,**
- **les travaux de création d'équipements publics structurants et d'espaces publics.**

BILAN DE NOTRE ACTION EN MATIÈRE DE FRICHES

Total de subventions régionales sur le dispositif de soutien à la résorption des friches **sur la période 2017/2025 :**

Subventions attribuées par la Région : 98 M €

Superficie des friches : 1040 Ha.

Nombre de friches subventionnées : 427



BILAN DE NOTRE ACTION EN MATIÈRE DE RENATURATION

Deux dispositifs à la Région Grand Est :

- Dispositif de soutien à la résorption des friches (crédits RGE) :
 - vise l'accompagnement technique (interne et par la mobilisation du réseau de partenaires) et le soutien financier *in fine* des collectivités
 - Ouvert uniquement aux collectivités pour tous les types de friches et tant pour la renaturation que la végétalisation pour la création d'espaces verts, et espaces paysagers.
- Objectif Spécifique 2.7 Biodiversité du FEDER (crédits EU) :
 - améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution
 - soutenir la réhabilitation et la reconversion des friches à des fins de renaturation dans un objectif de reconquête de la biodiversité et dans le respect du principe pollueur-payeuse. Au moins 50% de la surface de la friche doit porter une renaturation

BILAN DE NOTRE ACTION EN MATIÈRE DE RENATURATION

Total de subventions régionales **concernées par la renaturation** sur le dispositif de soutien à la résorption des friches **sur la période 2017/2025** :

- Subventions attribuées par la Région : 6,9 M €
- Superficie des friches : 38 Ha.
- Nombre de friches suivies : 13
- Coût moyen à l'hectare des travaux : 500k€ à 8M€ en fonction du niveau de pollution (éléments empiriques confirmant l'étude CNRS de décembre 2024)



ZOOM SUR DEUX PROJETS EXEMPLAIRES DE RENATURATION DE FRICHES



- + Santé et qualité de l'eau
- 🔍 Dépollution, protection de captage d'eau et renaturation totale d'une ancienne friche industrielle

➤ Protection des populations :

- ✓ Dépollution des eaux souterraines en vue de préserver un champ de captage d'alimentation en eau potable,
- ✓ Dépollution des sols et déconstruction du bâti d'une friche à fort risque sanitaire pour les populations à proximité (amiante, composés volatils, hydrocarbures...),

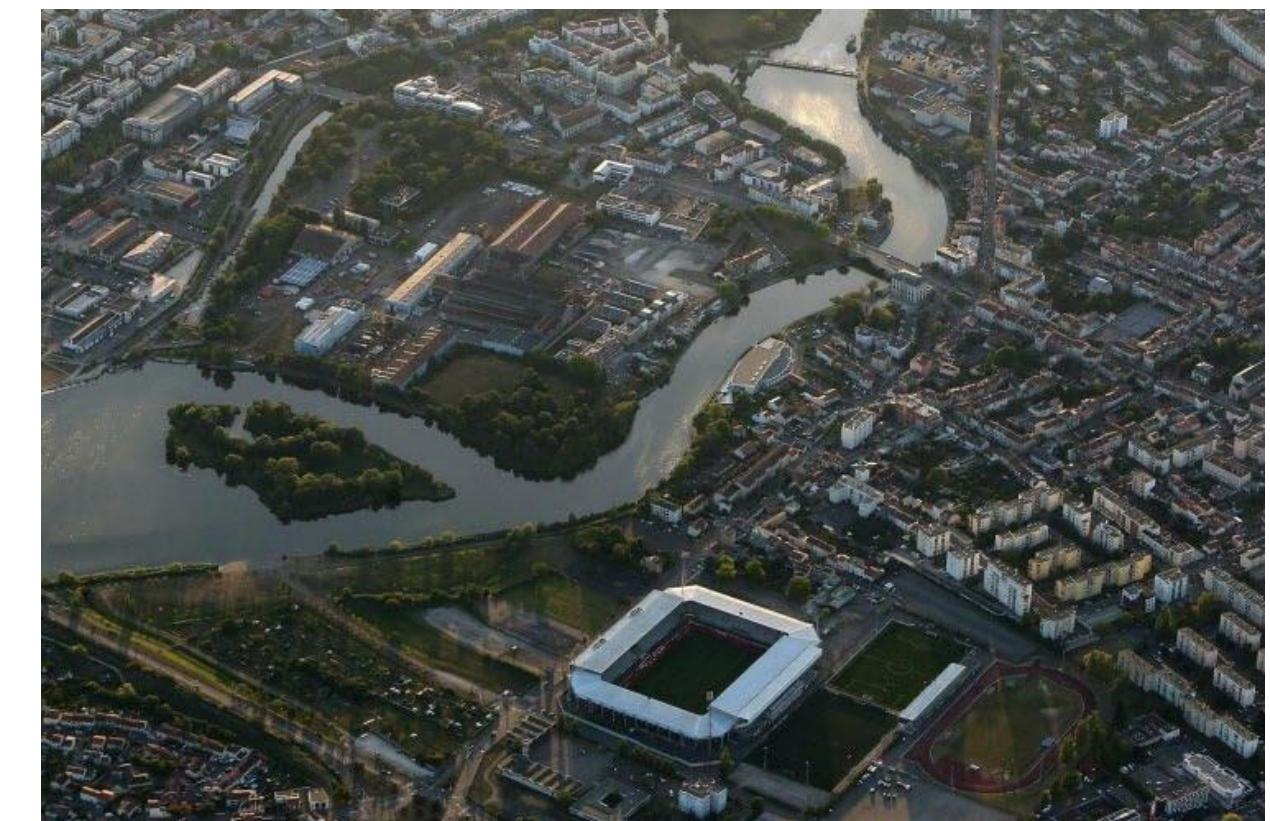
➤ Cadre de vie favorable à la santé :

- ✓ Renaturation totale d'une friche en vue d'offrir un espace naturel accessible aux habitants,
- ✓ Dépollution exemplaire sur site sans envoi des terres en décharge (réemploi total sur site).

➤ Chiffres clés :

- ✓ 1 M€ financé sur un budget total de 4 M€ (EPF Alsace), **8M€/Ha**
- ✓ Friche polluée et dangereuse pour la santé des riverains depuis 1999,

Friches ABRALOR et KLEBER,
Nancy et Essey-lès-Nancy (54)



La Métropole a restructuré et transformé deux anciennes friches polluées en parcs en parcs publics préservés en utilisant le phytomanagement comme technique de dépollution.

- ✓ Dépollution exemplaire in situ
- ✓ Renaturation

PERSPECTIVES 2026 - 2027

Refonte du dispositif de résorption des friches -> juin 2026

Réouverture de l'OS 2.7 « Biodiversité » du FEDER -> janvier 2027

PERSPECTIVES 2026 - 2027

Un accompagnement technique des projets et un outillage des territoires via la démarche GETC :

Grand Est Transitions Compensations (GETC) vise à proposer une réponse opérationnelle, systémique et rassurante aux objectifs de sobriété foncière, de préservation des ressources naturelles et de santé environnementale grâce à :

1. de la renaturation : renaturer des sols dégradés (friches, zones artificialisées) pour restaurer leurs fonctions écologiques,
2. des compensations écologiques : compenser les impacts de certains projets sur l'environnement (obligation légale ou engagement volontaire),
3. de la contribution volontaire et incitative : créer des outils financiers et techniques simples et innovants pour aider les collectivités, entreprises ou agriculteurs à agir.